

## COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 10 décembre 2015

### Présents :

**MMES** Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Laurence FRANCCART – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

**MM.** Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Alexandre GARIN – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN – Laurent TOCHON – Régis VION

### Absents :

Hauda ARAB donne pouvoir à Brigitte BOCHATON  
Catherine FAIVRE donne pouvoir à Antoine FATIGA  
Christophe GERBELOT

**Brigitte BOCHATON** invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Franck EGARD**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 19 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal
4. rajouter deux questions à l'ordre du jour :

- une délibération concernant la poursuite des procédures en cours sur les documents d'urbanisme, suite au transfert de la compétence PLU à Chambéry métropole. En ce qui nous concerne, il convient de donner notre accord à Chambéry métropole pour poursuivre la modification du PLU et lui transmettre le dossier, le contrat avec notre prestataire et l'état de nos facturations.

**Brigitte Bochaton** rappelle que nous en sommes à l'enquête publique qui se déroulera du 22/12 au 22/01 avec 3 permanences du commissaire enquêteur les 30/12 de 9h à 12h, 09/01 de 8h30 à 11h30 et 18/01 de 14h30 à 17h30. A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la Mairie mais c'est Chambéry métropole, après avis de la commune qui approuvera la modification de notre PLU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la poursuite par Chambéry métropole de la modification de notre PLU.

**Antoine Fatiga** demande à ce que le Conseil Municipal soit informé et consulté sur la suite, vu que c'est Chambéry métropole qui l'approuvera.

- une délibération visant à autoriser **Madame le Maire** à signer un compromis de vente et l'achat des murs du local commercial situé 2 rue Emmanuel Grand (ex SPAR).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente et l'achat des murs du local commercial situé 2 rue Emmanuel Grand (ex SPAR).

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) : avis du conseil municipal**

**Madame le Maire** expose au Conseil Municipal qu'aux termes de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), chaque Préfet doit élaborer pour son département un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans le département pour les 6 années à venir.

**Brigitte Bochaton** rappelle que Jacob-Bellecombette est concernée au titre de son appartenance à la communauté d'agglomération de Chambéry métropole dont la fusion est envisagée avec la communauté de communes « Cœur des Bauges ». Chambéry métropole émet un avis négatif à cette proposition de schéma en le motivant. La communauté des Bauges s'est elle aussi prononcée contre ; les deux intercommunalités demandent du temps pour travailler ensemble sur le sujet.

**Brigitte Bochaton** détaille ensuite la délibération de Chambéry métropole reçue par tous.

**Antoine Fatiga** précise qu'il émet un avis défavorable à la fusion aujourd'hui car ce dossier est effectivement traité dans la précipitation et celle-ci se ferait à marche forcée mais il émet un avis favorable pour qu'à terme cette fusion ait lieu car elle va dans le bon sens tenant compte de l'avis des communes intéressées.

**Mathias Leblois** demande comment ça se passera si le Préfet dit « D'accord, je vous accorde un délai supplémentaire de 3 mois » qui ne sera néanmoins pas suffisant.

**Brigitte Bochaton** ajoute qu'il y a effectivement un risque que le Préfet passe outre les avis des deux intercommunalités et des communes membres mais à ce moment-là, une procédure devra être engagée et elle risque d'être longue.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis négatif sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

## 2. Décision modificative n°3

**Bruno Stellan** explique qu'il convient d'effectuer des régularisations budgétaires suite :

- à un double encaissement : un titre de recettes a été émis sur la régie du périscolaire alors que la recette avait été encaissée directement en Trésorerie : enlever 150 € du chapitre dépenses imprévues (022) pour créditer l'article 673 (titre annulé sur exercice antérieur)
- à un besoin de financement au chapitre 23 (travaux de bâtiment en cours) par le débit du chapitre 21 (travaux terminés) et ce pour 108 000 € qui correspondent à la moitié du prix d'achat de la salle George Sand aux Vergers d'Amantine. La comptabilité publique prévoit de payer les acomptes au compte 2313 et lorsque la construction est terminée de réintégrer la somme au compte 21318.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°3.

## 3. Résiliation abonnement Amplivia

**Isabelle Geindre** explique qu'il y a quelques années, nous avons adhéré gratuitement au système Amplivia qui permet de connecter de manière sécurisée à Renater (Réseau national de télécommunications), les sites d'éducation de la maternelle à l'enseignement supérieur et à la recherche. Aujourd'hui, ce système complexe coûte à la commune environ 1 000 € par an alors qu'un système plus simple proposé par notre prestataire informatique au tarif de 309 € HT pour 3 ans semble plus adapté ; seront rajoutés 659 € HT de matériel payable une seule fois.

**Isabelle Geindre** ajoute qu'afin de pouvoir sortir du marché Amplivia, la commune doit envoyer une demande de résiliation de notre abonnement ainsi qu'une délibération dénonçant la convention d'adhésion au groupement de commandes.

**Mathias Leblois** demande si les services seront les mêmes.

**Isabelle Geindre** répond que oui, on s'en est assuré, ce sont deux intervenants de l'éducation nationale qui nous en ont parlé lors d'une réunion sur l'informatisation des écoles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la résiliation de l'abonnement Amplivia.

## 4. Tarifs communaux 2016 :

- La Jacobelle : locations
- Droits de voirie
- Cimetière

**Claire Preschoux** rappelle que comme chaque année, la commission « *Vie Associative et Culturelle* » s'est réunie pour proposer les tarifs 2016 concernant les locations des salles

communales, les droits de voiries et les concessions, caveaux et alvéoles dans le cimetière. Une hausse de 1 % arrondi à l'euro supérieur a été appliquée aux tarifs 2015.

**Antoine Fatiga** demande si notre petit marché ne peut pas être mutualisé avec celui du Biollay.

**Pierre-Louis Besson** répond que le marché du Biollay a lieu le mercredi, celui de Jacob-Bellecombette le jeudi. Il y a actuellement des discussions pour trouver un jour commun et lors de l'aménagement de la place Franchet d'Espéret, une nouvelle discussion aura lieu pour recevoir tous les marchands. Une petite animation le 24/12 après-midi est prévue en ce qui concerne le marché de Jacob-Bellecombette.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2016 : La Jacobelle (locations), droits de voirie et cimetière.

## **5. Demande de renouvellement de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDEC**

**Bruno Stellian** rappelle que lors de séances antérieures, le Conseil Municipal a approuvé plusieurs projets de travaux et a sollicité dans ce cadre, des demandes de subvention au Conseil Départemental au titre du FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes). Par courrier en date du 16/10/2015, le Conseil Départemental a informé la commune que la commission permanente, lors de sa séance du 16 octobre n'a pas été en mesure de retenir ces opérations pour la programmation 2015, en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement. Dans la mesure où la commune souhaite maintenir ces demandes pour la prochaine session budgétaire, il convient de fournir une nouvelle délibération statuant en ce sens pour les deux dossiers suivants :

- le recalibrage de la Route de Bellecombette et des chemins du Lavoir et du Moulin
- l'aménagement d'un centre de loisirs.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDEC concernant les deux dossiers précités.

## **6. Demande de renouvellement de subvention auprès de l'État au titre de la DETR**

**Bruno Stellian** annonce également que lors de séances antérieures, le Conseil Municipal a approuvé un projet de travaux et a sollicité dans ce cadre, une demande de subvention à l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Par courrier en date du 12/10/2015, l'État a informé la commune que la commission permanente, lors de sa séance n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2015, en raison du grand nombre de dossiers en attente de

financement. Dans la mesure où la commune souhaite maintenir cette demande pour la prochaine session budgétaire, il convient de fournir une nouvelle délibération statuant en ce sens pour le dossier suivant :

- rénovation thermique / restructuration de l'école maternelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR concernant le dossier précité.

## 7. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce :

- que la commune a reçu une subvention de l'Etat au titre de Maire bâtisseur pour 2015 de 2 520,00 € : elle récompense les communes qui ont participé à l'effort de construction
- à l'occasion du palmarès 2015 des bâtiments fleuris : la Mairie a reçu un prix pour son fleurissement : bravo aux garçons. L'immeuble du Magellan a lui aussi été primé.

- **Alain Poncet** informe qu'au niveau de l'éclairage public, une expertise judiciaire a eu lieu le 09/12 : l'expert a noté qu'il y avait un vice de fabrication. Un référé auprès du Tribunal va être déposé pour essayer de faire valider le fait de changer l'intégralité du parc litigieux.

- **Charlotte Monel** informe :

- que la remise des prix Odyssée a eu lieu le 09/12 avec des remerciements pour la participation de la commune. La prochaine course aura lieu le 21/05/2016. Lors de cette cérémonie, deux chèques ont été remis à Odyssée pour un montant de 28 000 €.
- Le repas des séniors a été très apprécié ; il y a eu 45 € de dons. Concernant les 80 colis de Noël, le CCAS a besoin de bénévoles pour la distribution à partir du 15/12.

- **Isabelle Geindre** informe le Conseil Municipal que des enfants du Salvador seront reçus à l'école durant une semaine avec une réception à La Jacobelle le 19/01/2016.

- **Alain Poncet** signale que des balises ont été placées à l'angle des rues Dupasquier/Saint-Cassin pour faire un essai de sécurisation avant d'engager des frais et dans l'attente de la suite des travaux de l'aménagement du Bas de Jacob.

- **Antoine Fatiga** s'étonne du courrier distribué à l'occasion des élections régionales, signé de **Brigitte Bochaton**, Maire pour soutenir la candidature de Laurent Wauquiez à deux titres : sur la forme et sur le fond. Ce courrier confirme bien que **Brigitte Bochaton** est « apolitique mais de droite ».

**Brigitte Bochaton** répond que ce courrier reflète le sentiment de colère qui anime les élus de proximité pour lesquels la gestion devient compliquée.

- **Olivier Marmet** explique qu'il a participé à la commission « Gens du voyage » à Chambéry métropole et a apprécié le côté bienveillant des élus à leur égard notamment quand **Brigitte Bochaton** a demandé que les aires soient décentes et qu'un vœu voté pour que les aires Gens du voyage soient incluses dans la loi SRU.

**Brigitte Bochaton** explique que la gestion du dossier « Gens du voyage » est compliquée. Barberaz est certes carencée en logements sociaux mais le Maire actuel ne peut pas rattraper les carences précédentes en peu de temps, par contre, il a 3 aires d'accueil de gens du voyage. C'est le même cas à Saint-Alban-Laysse. Chacun contribue à sa façon au logement dit « social ».

- **Marie-Laure Chevallier** informe qu'elle a inscrit à nouveau cette année la commune au défi C3E : sont concernées la Mairie, La Dorade et l'école maternelle. **Marie-Laure Chevallier** a participé à une conférence à Montmélián en partageant notre expérience : elle a exposé ce qui a été fait sur Jacob-Bellecombette en 2012 lors du lancement de l'opération C3E : la commune s'était inscrite pour établir le suivi de divers bâtiments en termes de consommation d'eau, d'électricité et de gaz et aussi trouver des solutions pour économiser. Ce tableau de bord est actualisé par **Marie-Laure Chevallier** et **Nicolas Bergia** régulièrement pour le suivi de divers bâtiments en ce qui concerne les économies d'eau, d'électricité, de gaz.

- **Pierre-Louis Besson** :

- propose à la vente des billets de tombola au profit du Téléthon 2015.

- Il fait un point sur le commerce du bas de Jacob (ancien SPAR) : il rappelle la procédure déjà exposée en Conseil Municipal avec l'acquisition du fonds par préemption au printemps 2015 ; nous avons alors un repreneur pour le rachat du fonds et l'achat des murs ; malheureusement il n'a pas obtenu ses prêts ; aujourd'hui des discussions sont en cours avec des repreneurs potentiels mais c'est une procédure longue. Pour pouvoir maintenir une activité de commerce alimentaire varié, il propose le rachat par la commune des murs qui lui permettra ensuite de faire un nouveau bail avec le repreneur du fonds.

**Antoine Fatiga** demande une fois les murs acquis, comment cela va se passer.

**Alain Poncet** et **Pierre-Louis Besson** répondent qu'un prêt devra être contracté pour l'achat des murs ; le loyer sera fixé de façon à correspondre au montant des mensualités du prêt à rembourser ; aujourd'hui, les taux de crédit sont bas, il faut donc en profiter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le compromis dans un premier temps et l'acte de vente définitif.

**Alain Poncet** complète en exposant la suite de la procédure : le cahier des charges de cession du fonds sera présenté lors du prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 04/01 à 19h00.